

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-1520

présenté par

M. Ruffin, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
M. Ratenon, Mme Ressiguiier, Mme Rubin et Mme Taurine

ARTICLE 33**ÉTAT B****Mission « Conseil et contrôle de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Conseil d'État et autres juridictions administratives	1 023 266	0
Conseil économique, social et environnemental	0	0
Cour des comptes et autres juridictions financières	0	0
Haut Conseil des finances publiques	0	1 023 266
TOTAUX	1 023 266	1 023 266
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Face à l'explosion du budget du Haut Conseil des finances publiques (+213% entre 2020 et 2021 !) cet amendement propose d'en revenir au budget de 2020 pour cette institution, qui était de 479 812 contre 1 503 078 pour 2021!

A quoi sert le HCFP ? Il est né suite à la ratification par la France du Traité sur la stabilité, la coopération et la gouvernance (TSCG) de l'Union européenne qui enferme les pays européens dans l'orthodoxie budgétaire, ne leur laissant pas d'autre choix que de mener des politiques d'austérité.

Opposés à cette institution, nous transférons donc 1 023 266 euros en AE et en CP du programme 340 « Haut conseil des finances publiques » vers l'action 03 « fonction juridictionnelle : tribunaux administratifs » du programme 165 « Conseil d'Etat et autres juridictions administratives » afin d'augmenter les moyens de la justice administrative, qui elle est mise une nouvelle fois à la diète, pour augmenter le nombre de magistrats administratifs.